
POLITIQUE SUR LES DROITS FONDAMENTAUX DE LA PERSONNE

Le respect des droits fondamentaux de la personne forme une partie essentielle de la philosophie de la société Endeavour Mining Corporation (incluant ses filiales, ensemble désignés la « **Société** ») et nous nous engageons à traiter toutes les parties intéressées de manière équitable et avec dignité. Nous nous employons à contribuer positivement au bien-être des communautés locales dans lesquelles nous menons nos activités en établissant des relations mutuellement bénéfiques tout en minimisant les impacts négatifs sur les droits sociaux et humains pouvant résulter de nos activités. Cette politique des droits fondamentaux de la personne (la « **Politique** ») a été adoptée pour le bénéfice des parties intéressées et est destinée à produire ses effets au profit de ces parties intéressées. Nous considérons nos employés, nos sous-traitants et les communautés locales et les individus qui vivent à proximité de nos sites d'exploitation comme formant le groupe de ces parties intéressées.

- Nous attachons une grande valeur et respectons les ressources, les valeurs, les croyances religieuses, les traditions et les cultures des communautés au sein desquelles nous menons nos activités, et nous reconnaissons l'importance de défendre les droits des individus et des groupes marginalisés.
- Nous reconnaissons et respectons toutes les lois applicables sur le travail, le travail des enfants, l'esclavage moderne et l'emploi, et attendons de nos sous-traitants qu'ils respectent les mêmes normes. Ces normes comprennent notamment l'interdiction de recourir au travail des enfants, au travail forcé, au trafic d'êtres humains ainsi qu'à toute forme d'esclavagisme moderne, et de faire preuve de comportements discriminatoires, ainsi que la reconnaissance des droits à la liberté d'association et à la négociation collective.
- Nous défendrons dans le cadre de nos activités, le droit à la liberté d'expression, de conscience, de religion, de pensée, de croyance et d'opinion.
- Nous n'autoriserons pas les discours haineux et l'incitation à la haine sur nos sites d'activités.
- Nous nous engageons à assurer des conditions et des environnements de travail sécuritaires pour tous les employés et sous-traitants.
- Nous insistons sur le respect des droits fondamentaux de la personne et nous attendons de tous nos personnels de sécurité travaillant sur nos sites qu'ils les respectent, notamment en agissant conformément aux Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme. Nous nous efforcerons de sensibiliser davantage le personnel de sécurité des sous-traitants et le personnel de sécurité de l'État souverain dont dépend ce personnel.
- Nous développerons des mesures pour suivre le respect des engagements pris dans cette Politique.
- Nous dialoguerons et solliciterons les commentaires des parties intéressées sur les aspects de nos activités liés aux droits fondamentaux de la personne et sur les impacts de nos activités sur ces droits.
- En cas d'impacts négatifs sur les droits fondamentaux de la personne, affectant les parties intéressées et résultant de nos activités, nous nous engageons à établir des mécanismes de doléances appropriés qui permettent de traiter les problèmes de manière idoine,

transparente et équitable, et nous nous engageons à remédier aux impacts négatifs qui sont sous notre contrôle.

- Nous sommes conscients que les risques et les défis liés aux droits fondamentaux de la personne peuvent changer. Cette politique (et toutes les procédures internes qui en découlent) se veut propre à notre organisation et en constante évolution selon notre connaissance des questions relatives aux droits fondamentaux de la personne dans les communautés dans lesquelles nous menons nos activités.

Nous croyons en l'établissement de relations authentiques fondées sur le respect mutuel et la confiance au sein des communautés dans lesquelles nous travaillons, et encourageons les parties intéressées des communautés dans lesquelles nous travaillons à dialoguer avec nos représentants dûment désignés sur nos sites en cas de questions ou de préoccupations. De plus, une ligne téléphonique d'alerte a été mise en place pour que ces questions puissent être traitées de manière confidentielle en appelant en PCV (numéro vert) au : +1 604-921-6875; ou en envoyant un courriel à l'adresse endeavourmining@whistleblowersecurity.com. Des boîtes de soumission anonymes sont également disponibles sur chaque site minier pour faciliter la déclaration de toute préoccupation. Une copie de notre politique de dénonciation est disponible sur notre page Web à l'adresse www.endeavourmining.com ou peut être obtenue auprès du Secrétaire d'entreprise de la Société.

Nous veillerons à ce que cette politique soit disponible sur tous les sites miniers et sur le site Web de la Société, à toutes les parties intéressées internes et externes concernées et révisée chaque année par le Comité de gouvernance d'entreprise et de nomination.

Plus récente approbation : 5 mars 2020

Approuvée par : Comité de gouvernance d'entreprise et de nomination
Conseil d'administration